

**ARRETE N° 2016-07-27-03 APPROUVANT LE CAHIER
DES CHARGES RELATIF A L'EXPLOITATION DU DROIT
DE PECHE DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DU JURA
POUR LA PERIODE DU
1er JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2021**

direction
départementale
des territoires

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite.

VU le code de l'environnement,
VU l'arrêté du 11 décembre 2015 modifié portant approbation du modèle de cahier des charges fixant les clauses et conditions générales pour l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016 fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche ;
VU les avis de la commission technique départementale en date des 9 et 17 mai 2016 ;
VU l'avis de la commission de bassin pour la pêche professionnelle en date du 24 mai 2016.

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : Est approuvé le cahier des charges relatif à l'exploitation du droit de pêche de l'Etat dans le département du Jura, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021.

ARTICLE 2 : Ce cahier des charges est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Dole et de Saint-Claude, le directeur départemental des territoires et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lons-le-Saunier, le **27 JUL. 2016**

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Renaud NURY

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon (30, rue Charles Nodier 25 044 BESANCON Cedex) dans ce même délai.